

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 8 septembre 2015 à 18 h au 6445, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Hélène Brousseau, chef de division – ressources financières et matérielles;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h.

RÉSOLUTION CA15 170257

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 septembre 2015 à 18 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman Rappelle que de 2002 à 2014, le PTI était de 6,2 millions de dollars par année et qu'en 2015, le PTI annoncé était de 7,4 millions de dollars et de 6,8 millions de dollars pour les années subséquentes. Pour 2016, le budget d'investissement est maintenu à 6,8 millions de dollars auquel il faut ajouter des investissements de la Ville centre de 6,6 millions de dollars. Il détaille les dépenses prévues au PTI et précise que les priorités concernant l'amélioration des infrastructures et les mesures d'apaisement de la circulation ont entre autres été établies par le budget participatif.



- Jeremy Searle Note qu'il y a 30 km de pistes cyclables, 265 km de rues et 530 km de trottoirs, que ces chiffres sont fournis par la Ville centre, et croit qu'ils ne sont pas exacts, notamment en ce qui a trait aux trottoirs. Il rappelle l'importance de refaire les trottoirs lesquels sont utilisés par des clientèles vulnérables, particulièrement en hiver. Il aimerait que l'an prochain soit présenté un tableau de l'état des trottoirs.
- Peter McQueen Est heureux de voir le montant d'investissement augmenté par la Ville centre, mais trouve que celui-ci n'est pas suffisamment détaillé.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

- Jill Prescesky

À titre de résidente de Saint-Raymond et membre de l'Association des cyclistes et piétons de NDG, demande quel pourcentage du budget affecté aux réfections routières et mesures d'apaisement de la circulation est dédié à des espaces publics pour piétons et à l'amélioration de la sécurité. Elle demande si un budget est dédié au secteur Saint-Raymond et aimerait qu'un plan soit réalisé pour ce secteur.

 - M. Copeman indique que l'arrondissement investit 2,9 millions de dollars dans la réfection des rues et l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation et que des détails sont indiqués en page 11 du document de présentation du PTI.
 - M. Plante explique que chaque réfection de rue prévue au budget inclut également la réfection des trottoirs nécessitant des réparations.
 - M. McQueen précise qu'un montant supplémentaire provenant des surplus sera affecté aux mesures d'apaisement de la circulation et qu'en ce qui concerne l'aménagement de pistes cyclables, il faut repaver les rues sur lesquelles elles doivent être implantées.
 - M. Searle rappelle l'importance d'installer du mobilier urbain, notamment pour permettre aux personnes de se reposer durant leur parcours. Il s'oppose à la proposition de rendre la rue de Terrebonne unidirectionnelle afin de permettre l'implantation d'une piste cyclable : cette mesure rendrait selon lui la rue plus dangereuse.
 - M. Copeman explique qu'actuellement, ces mesures ne sont pas attribuées à un secteur en particulier. Il indique que l'arrondissement souhaite relancer le PPU pour le secteur de Saint-Raymond et impliquer les citoyens.
 - M. McQueen explique qu'une partie du budget des mesures d'apaisement de la circulation est destiné au secteur Saint-Raymond. Il indique que davantage pourra être fait en 2017-2018.
- Deanne Delaney

À titre de membre de l'équipe *Bike plan 2* de l'Association des cyclistes et piétons de NDG, **dépose un document** et demande que l'arrondissement investisse dans l'aménagement de pistes cyclables protégées et que l'entretien des pistes cyclables soit fait en hiver. Elle aimerait que davantage de stationnements pour vélos soient installés.

 - M. Copeman rappelle qu'une séance d'information sur le PTI s'est tenue le 26 août dernier. Il prend note des suggestions de la citoyenne et rappelle que le conseil votera sur le PTI présenté lors de la présente séance. Il indique par ailleurs que le développement du réseau des pistes cyclables relève du conseil d'agglomération et que l'entretien et le déneigement des pistes cyclables sont effectués à même le budget d'opération de l'arrondissement.
 - M. Searle mentionne certaines mesures implantées en Europe, notamment, l'aménagement d'abris à vélos.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question n'a été posée.

RÉSOLUTION CA15 170258

PTI 2016, 2017 et 2018

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'approuver la liste ci-jointe des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévues pour ces projets en 2016, 2017 et 2018 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'autoriser le lancement des appels d'offres pour lesdits projets.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1154535009

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 18 h 45.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA15 170257 à CA15 170258 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

